

Exposé des qualifications

La présente déclaration à l'appui de la candidature du juge Guénaël Mettraux est soumise conformément à l'art. 36, par. 4 (a), du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Statut de Rome) et au par. 6 de la résolution de l'Assemblée des États parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, de procureur et de procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, telle que modifiée).

La Suisse présente la candidature du juge Guénaël Mettraux au poste de juge à la Cour pénale internationale (CPI) à l'occasion des élections qui doivent avoir lieu dans le cadre de la 25^e session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome en décembre 2026 à New York.

(a) Un candidat qui présente les qualités requises aux al. (a), (b) et (c) du par. 3 de l'art. 36 du Statut de Rome

Le juge Guénaël Mettraux présente les qualités requises au par. 3 de l'art. 36 du Statut de Rome.

- Il s'agit d'une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises en Suisse pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.
- Une grande estime lui est accordée sur les plans national et international, notamment au sein des Chambres spécialisées pour le Kosovo (Kosovo Specialist Chambers, KSC) à La Haye, où il exerce en tant que magistrat depuis 2017.
- Spécialiste et praticien renommé en droit pénal et procédure pénale, il a à son actif plus de 25 ans d'expérience dans la justice pénale internationale, domaine dans lequel il a géré des affaires pénales très complexes et politiquement sensibles.
- Guénaël Mettraux a travaillé jusqu'à présent avec six tribunaux pénaux internationaux de premier plan, notamment la Cour pénale internationale (CPI), le Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie (TPIY), le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (*Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia*, ECCC), le Tribunal spécial pour le Liban (TSL) et les Chambres spécialisées pour le Kosovo.
- Ces 12 dernières années, il a traité divers dossiers auprès de la CPI et possède, de ce fait, une connaissance approfondie du Statut de Rome et une expertise en matière de règles de procédure et de méthodes de travail de la CPI.
- Ayant occupé les fonctions de juge, d'avocat et de conseiller auprès de ministères publics en common law, en droit civil et dans des systèmes hybrides, il a une vaste compréhension des différents défis inhérents aux procédures pénales internationales.
- Il est l'auteur de nombreuses publications sur les crimes de droit international et la responsabilité des chaînes de commandement et a également rédigé des rapports d'expertise sur l'efficacité des systèmes judiciaires, notamment en lien avec la CPI. Guénaël Mettraux donne par ailleurs régulièrement des conférences dans des universités prestigieuses.
- Sa maîtrise du français (langue maternelle) et de l'anglais (niveau avancé) lui permettrait de tenir des audiences dans les deux langues de travail de la CPI.

(b) Équité des principaux systèmes juridiques du monde dans la représentation géographique et dans la représentation entre hommes et femmes (art. 36, par. 8 (a) (i) à (iii), du Statut de Rome)

Au cours des 25 dernières années, le juge Guénaël Mettraux a beaucoup exercé dans le cadre de divers systèmes juridiques, notamment en common law, en droit civil et dans des systèmes hybrides. Aux fins de ces élections, il représentera le système de droit civil.

Le juge Guénaël Mettraux est un candidat masculin, désigné au sein du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (*Group of Western European and Other States*, WEOG).

(c) Désignation comme candidat de la liste A (art. 36, par. 5, du Statut de Rome)

Le juge Guénaël Mettraux est désigné comme candidat de la liste A en vertu de l'art. 36, par. 3 (b) (i), du Statut de Rome.

(d) Vaste domaine d'expertise (art. 36, par. 8 (b), du Statut de Rome)

Génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre

Le juge Guénaël Mettraux est un expert renommé du droit en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, un domaine juridique auquel il a consacré sa brillante carrière (voir également le par. (a) ci-dessus). Au cours des 30 dernières années, il a participé à certaines affaires pénales parmi les plus importantes portées devant la CPI, le TPIY, le TPIR, les ECCC, le TSL, et aujourd'hui les KSC. Il a également conseillé plusieurs États et organes étatiques en matière de droit pénal international et dispensé des formations à des juges, à des procureurs, à des avocats et à des membres des forces armées de certains pays.

Le juge Guénaël Mettraux siège actuellement au sein d'un collège chargé de juger une affaire hautement complexe et politique impliquant dix chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre à l'encontre de quatre accusés, plus de 150 victimes participant à la procédure. Depuis le début du procès en 2023, le collège a entendu ou admis les déclarations préalables de 298 témoins, a admis plus de 11000 pièces à conviction et rendu des centaines de décisions procédurales et en matière d'admission des preuves. Le collège de juges s'étant beaucoup investi dans l'efficacité de la procédure, le jugement sera rendu moins de trois ans et demi après le début du procès.

Outre son activité judiciaire, le juge Guénaël Mettraux a publié de nombreux ouvrages sur le droit en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre (voir ci-après). Il a reçu le prix Francis Lieber de la Société américaine de droit international pour sa thèse de doctorat sur le droit en matière de responsabilité des chaînes de commandement.

Témoins vulnérables et victimes

Le juge Guénaël Mettraux possède une grande expérience concernant le travail avec des témoins vulnérables, ainsi qu'avec les victimes participant aux procédures. En tant que juge, il a entendu des témoignages très sensibles de victimes vulnérables et de nombreux témoignages de témoins sous haute protection. Ayant traité de nombreux cas d'intimidation de témoins, il a acquis une vaste expérience des mesures de protection et des garanties procédurales adaptées aux besoins spécifiques des témoins vulnérables et des victimes dans les procédures pénales internationales.

Violence fondée sur le genre

Le juge Guénaël Mettraux a travaillé sur des affaires impliquant des violences fondées sur le genre de grande envergure portées devant des tribunaux pénaux internationaux tels que le TPIY. Dans l'affaire *Kunarac et al.*, jugée dans ce tribunal et dans le cadre de laquelle trois accusés ont été reconnus coupables de viol, torture, réduction en esclavage et atteintes à la dignité de la personne et condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, il a conseillé les juges. Il a également collaboré avec des ministères publics, notamment en tant que conseiller auprès de procureurs ougandais sur des infractions fondées sur le genre et infractions sexuelles. Outre son expérience de terrain, il est l'auteur d'ouvrages et de commentaires de référence sur les lois applicables en matière de violences sexuelles et basées sur le genre et d'autres catégories de crimes internationaux.

Efficiencia y eficacia de la justicia

Le juge Guénaël Mettraux est un éminent expert en matière d'efficacité des systèmes judiciaires. Il est l'auteur d'importants rapports d'expertise sur l'efficacité et le fonctionnement des systèmes judiciaires, notamment d'une étude sur la promotion de l'efficacité à la CPI. Il possède ainsi une connaissance directe du fonctionnement, des mécanismes internes et des défis institutionnels de la CPI. Au sein des KSC, il a contribué avec succès à la mise en œuvre de plusieurs pratiques et mécanismes procéduraux visant à garantir des procédures plus efficaces et plus ciblées, notamment un recours accru à l'oralité et un traitement plus rapide des décisions judiciaires.

Coopération pénale internationale

Dans le cadre de son activité d'avocat spécialisé dans les affaires pénales internationales, le juge Guénaël Mettraux a régulièrement été amené à solliciter la coopération internationale d'États et d'organisations internationales, surtout dans le cadre d'enquêtes pénales. Il a également acquis une expérience judiciaire en matière de coopération avec des États et d'autres parties prenantes en sa qualité de juge auprès des KSC.

Publications et conférences

Le juge Guénaël Mettraux est un expert reconnu dans le domaine de la justice pénale internationale. Il fait autorité auprès de divers tribunaux et cours de justice. Il est l'auteur de nombreux écrits sur le droit international et le droit international pénal ainsi que sur les droits de l'homme. Parmi ses publications marquantes figure un recueil de textes unique sur le droit et la pratique en matière de crimes internationaux, publié par Oxford University Press. Il est également membre du comité de rédaction de deux revues juridiques influentes.

Le juge Guénaël Mettraux a en outre donné des conférences sur le droit international et le droit international pénal dans de prestigieuses universités et dispensé des formations à des juges, à des procureurs, à des agents chargés de l'application de la législation ainsi qu'à des militaires dans le monde entier.

(e) Nationalité suisse (art. 36, par. 7, du Statut de Rome)

Le juge Guénaël Mettraux est de nationalité suisse ; il a été désigné par la Suisse et représente la Suisse en tant que candidat. Il a également la nationalité française.

(f) Procédure de présentation de la candidature de Guénaël Mettraux en vertu de l'art. 36, par. 4 (a) (ii), du Statut de Rome

Le juge Guénaël Mettraux a été désigné candidat en novembre 2025 par le Conseil fédéral, gouvernement de la Suisse constitué de sept chefs et cheffes de département (ministères), dont l'un assume la présidence du pays.

Il a été nommé à l'issue d'une procédure de sélection par mise au concours et après une évaluation approfondie par un groupe d'experts, conformément à « la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de de celle-ci », très exactement en vertu de l'art. 36, par. 4 (a) (ii), du Statut de Rome.

Plus précisément, la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, qui a lancé et supervisé le processus de sélection, a publié un appel à candidatures public en juillet 2025. Les candidatures reçues ont été examinées par un groupe d'experts composé de six membres, dont les quatre membres du groupe national suisse de la Cour permanente d'arbitrage et deux experts juridiques de l'administration et des forces de l'ordre connaissant bien la CPI, sur la base des critères énoncés à l'art. 36, par. 3, du Statut de Rome. Compte tenu de la grande expertise du juge Guénaël Mettraux, de sa connaissance approfondie de la justice pénale internationale et de la CPI (notamment des défis institutionnels auxquels celle-ci est confrontée), ainsi que de ses solides compétences interpersonnelles et managériales, le groupe d'experts a proposé à l'unanimité au Conseil fédéral qu'il soit le candidat de la Suisse.

(g) Reconnaissance des informations fournies en vertu du sous-paragraphe (a) par le président du comité d'experts

Je, Franz Perrez, donne acte des informations fournies en vertu du sous-paragraphe (a) de la présente déclaration en ma qualité de directeur de la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires

étrangères de la Suisse et de président du comité d'experts chargé de sélectionner un candidat au poste de juge de la CPI.

(h) Engagement du juge Guénaël Mettraux

Le juge Guénaël Mettraux s'engage à être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera. Il se montrera également disponible pour des entretiens avant la réunion de la commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, ainsi que pour des tables rondes publiques organisées par le Bureau.